## ARRETE DU MAIRE N° 239/2023

## Relatif à la circulation et au stationnement Rue Feldkirch à WINTZENHEIM

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ; Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ; CONSIDERANT que l'état dégradée de la chaussée engendre un risque d'accidents pour les cyclistes, les piétons et les automobilistes, rue Feldkirch à WINTZENHEIM du bassin d'infiltration à la rue du Kleinfeld, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

## ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u> : la circulation et le stationnement seront réglementés à partir du jeudi  $1^{er}$  juin 2023 et ce jusqu'à la restructuration de la chaussée de la façon suivante :

- ROUTE BARRÉE (tronçon compris entre le bassin d'infiltration à la rue du Kleinfeld) ;
- Interdiction de stationner.

<u>ARTICLE 2</u>: Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers.

<u>ARTICLE 3</u>: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM;
- Ateliers Municipaux de Colmar Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Mairie de WETTOLSHEIM ;
- Riverains:
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM;
- SDIS Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité

